

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 6 Janvier 2025

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, BENIT Michel

ABSENT : VALENTI Fabien

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 09/12/2024

1. DELIBERATION : Création Poste Garde champêtre sur le territoire des sept communes du Grand Site Cité de Minerve Gorges de la Cesse et du Brian

Nous avons voté une délibération concernant le poste de garde champêtre au précédent conseil municipal du mois de décembre.

Le vote de cette 2nde délibération est nécessaire car, pour l'instant, la commune de Vélioux a décidé de se désister.

Le territoire du Grand Site cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian est compris sur les sept communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Siran, Minerve et Vélioux

Six des sept communes ont souhaité mettre en place, un poste de garde-champêtre dans le but d'assurer la sécurité publique du territoire des communes du Grand Site cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, à savoir les communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Siran, et Minerve.

Une fiche de poste a été établie et une convention pour la gestion pluri-communale, qui prévoit les modalités d'organisation administrative, financière et de fonctionnement, a été rédigée. Elles sont présentées en séance ainsi que le budget prévisionnel. La charge financière sera répartie en six parts égales et la commune de Minerve sera chargée de la gestion administrative du projet.

Les frais inhérents à la création de ce poste seront donc divisés en 6 communes au lieu de 7 communes comme prévu initialement.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 5

Vote contre : 1

Vote Nul : 1

2. DELIBERATION : Donation au profit de la commune AE32

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération (folio 2018-45) en date du 19-12-2018 avait été prise par l'ancienne municipalité, relative à la donation de la parcelle cadastrée AE 32, contenance 5020 m² par M DERKSEN Gerrit, au profit de la commune d'Azillanet.

A la demande de Maîtres Sébastien LOUIS et Anne-Laure LOUIS-MARTY, il est nécessaire que le Conseil Municipal actuel se prononce sur cette affaire car l'acte n'a pas été établi dans les délais impartis.

Maîtres Sébastien LOUIS et Anne-Laure LOUIS-MARTY se chargeront de la rédaction de l'acte ; les frais liés à cette affaire, seront pris en charge par le propriétaire actuel.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 7

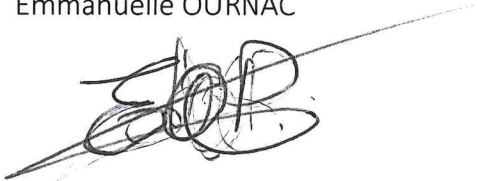
Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

- a. Recensement de la population du 16-01 au 15-02 2025 effectué Philippe Soriano.
- b. Pont de la Ramière terminé
- c. Le chantier de l'irrigation des jardins va commencer en début d'année
- d. Mobilisation des élus du Minervois contre la suppression de deux classes au collège

Madame la Secrétaire,
Emmanuelle OURNAC



Monsieur le Maire
Alexandre DYE

